



## ACTUS

### BAR : QUOTA 3, MAILLE 42!

Comme nous le laissons entendre dans notre dernier numéro, la commission européenne de la pêche a adopté une nouvelle mesure pour protéger le bar: les pêcheurs récréatifs d'Atlantique nord, de Manche et de mer du Nord sont désormais soumis à un quota de trois poissons par jour. « C'est contre-productif et totalement inadapté, estime la FNPPSF.



*Il faut mettre en place un quota mensuel pour combattre les abus tout en préservant l'activité de loisir*». Propos tenus par Jean Kiffer, le 14 avril dernier, lors du forum autour de la pêche récréative du bar et de sa gestion à long terme, présidé par le député européen Alain Cadec. La FNPPSF demande aussi une interdiction de pêche pendant la période de reproduction et le passage à 42 cm de la maille pour les professionnels. Deux mesures encouragées par Jean-Claude Bel (photo), le directeur général de l'Eftta qui demande en outre l'intensification des contrôles. L'Europe a semble-t-il entendu ces doléances puisque la taille minimale de débarquement pourrait être en effet augmentée à 42 cm pour les professionnels très prochainement. Une règle qu'appliquent les pêcheurs de loisir depuis plus de trois ans déjà.